

Démarche	: ENM - 3ème concours de recrutement d'ADJ (2026) : pièces à déposer par les candidats
Organisme	: Service Recrutement et Validation des Compétences

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Les candidats au 3ème concours devront transmettre à l'Ecole nationale de la magistrature les pièces prévues à l'article 5 de l'arrêté du 5 mai 1972 modifié, justifiant des conditions pour concourir (nationalité, copie du diplôme (niveau BAC+4), état des services (pour le secteur public), état des activités exercées (pour le secteur privé), service national, ...), au plus tard le 20 février 2026.

Conditions pour concourir au 3ème concours

Veuillez vous référer à la notice d'information de l'ENM ci-jointe

INFORMATION IMPORTANTE

Les pièces doivent impérativement être déposées dans les délais (entre le 7 janvier et le 20 février 2026 à 17h00) et aucune pièce ne sera acceptée par mail.

-- AIDE concernant les FICHIERS A JOINDRE --

Vous allez devoir joindre des fichiers à votre dossier de candidature.

Souvenez-vous que vous pouvez compresser en ligne des fichiers qui seraient trop volumineux :

- Fichier PDF => voir sur https://www.ilovepdf.com/fr/compresser_pdf
- Fichier image => voir sur <https://imagecompressor.com/fr/>

RENSEIGNEMENT CANDIDAT

Civilité

Mme

M.

ENM - 3ème concours de recrutement d'ADJ (2026) : pièces à déposer par les candidats

Nom de naissance

En MAJUSCULES

Nom d'usage ou marital

Si différent du nom de naissance

En MAJUSCULES

Prénom usuel

Votre prénom d'usage, tel qu'il est écrit sur votre pièce d'identité.

Date de naissance

Courriel personnel

Courriel privé en@sfr.fr,@gmail.com, etc

Après clôture du dépôt des dossiers de candidature, nous communiquerons avec vous via votre courriel personnel.

PIECES JUSTIFICATIVES COMMUNES

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Déposez la copie de votre Carte Nationale d'Identité recto verso ou de votre passeport

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Déposez votre photographie d'identité respectant le formalisme CNI sous format numérique

Vous pouvez télécharger l'application identite.photos agréée ANTS, disponible sur smartphone (Android ou Apple) >
<https://www.identite.photos/>

Il n'est pas nécessaire de sélectionner l'option payante.

Les formats de photo acceptés sont les suivants ; tiff, jpg, jpeg, png

CONDITION DE DIPLOME (BAC +4)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie du diplôme

Déposez la copie d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à 4 années d'études après le baccalauréat ou attestation justifiant d'une qualification reconnue au moins équivalente, tous documents, présentés le cas échéant dans une traduction en français établie par un traducteur assermenté, établissant que le diplôme, titre ou attestation a été délivré par une autorité compétente, compte-tenu des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables dans l'Etat concerné

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pour les docteurs en droit qui possèdent outre le diplôme requis un autre diplôme d'études supérieures

Déposez la copie du diplôme national de doctorat en droit et également la copie d'un autre diplôme d'études supérieures.

Le diplôme supplémentaire invoqué doit être conforme tant à la notion d'études supérieures qu'à celle de diplôme telles que définies par le code de l'éducation.

- A RENSEIGNER

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pour les activités relevant du secteur public

Déposez :

- L'état des services précisant les périodes d'emploi et les affectations (lieu et service / imprimé A ci-joint) ;
- Un Curriculum vitae ;
- Pour les agents non titulaires, les photocopies des contrats sont obligatoires ;
- Pour les agents non titulaires et les attachés territoriaux, attachés d'administration de l'état, attachés d'administration hospitalière, les fiches de postes des différentes fonctions occupées ou à défaut des attestations employeur expliquant de manière précise les tâches confiées ou à défaut un compte rendu d'entretien professionnel pour chacun de ces postes ;
- Pour les ATER, à défaut de précision dans leur contrat, une attestation précisant s'ils exerçaient à temps partiel ou à temps complet.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pour les activités relevant du secteur privé

Déposez :

- Le formulaire des activités complété (imprimé B ci-joint), avec les dates (jour/mois/année) de début et de fin de chacune des expériences professionnelles ;
- Un Curriculum vitae ;
- Les documents justificatifs obligatoires pour chacune des activités salariées du secteur privé : un certificat ou attestation de travail, une fiche de poste ou à défaut, une attestation employeur expliquant de manière précise les fonctions exercées, le dernier bulletin de salaire pour chaque activité exercée ;
- Pour les travailleurs indépendants : un justificatif du statut juridique de l'activité, un justificatif du domaine d'activité, un justificatif sur lequel apparaît les dates de début et de fin de l'activité.

Pour les docteurs en droit

Pour les docteurs en droit qui possèdent outre le diplôme requis un autre diplôme d'études supérieures : pas de condition d'activité exigée.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pour les avocats

Déposez l'attestation du bâtonnier précisant les périodes d'exercice et les éventuelles omissions.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pour les magistrats à titre temporaire

Déposez l'état des services et le décret de nomination.

RAPPEL À LA LOI ET ENGAGEMENTS

Rappel à la loi :

Quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la présente déclaration, en vue d'obtenir un paiement ou un avantage quelconque indu, sera puni d'un emprisonnement de un à quatre ans et d'une peine d'amende de 9 000 € ou de l'une des deux peines seulement (loi n° 68-690 du 31 juillet 1968, art. 22).

Engagement

Je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur la présente notice, sachant que toute erreur ou omission dans ces renseignements peut entraîner le rejet de ma candidature.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

RGPD

L'Ecole Nationale de la Magistrature traite des données à caractère personnel vous concernant aux fins de gérer les dossiers de candidature au 3ème concours de recrutement d'ADJ prévu à l'article 17de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature.

Ce traitement repose sur la mission d'intérêt public dont est investie l'Ecole Nationale de la Magistrature.

Les données demandées doivent obligatoirement être fournies. Dans le cas contraire, votre dossier ne pourra être instruit.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : services internes habilités et membres des commissions limitativement identifiés. Vos civilités, nom et prénoms feront l'objet de publications sur le site internet de l'ENM (liste des candidats admissibles et admis)

Pour les personnes dont les candidatures ne sont pas recevables, vos données seront supprimées dans un délai de deux mois. Si vous êtes admissibles et non-admis, vos données seront conservées pendant une durée de trois (3) ans à compter de l'inscription. Si vous êtes admis ou sur liste complémentaire, vos données seront conservées pour la durée prévue aux fins de gestion administrative.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données dans le cadre de ce traitement, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données, en justifiant de votre identité par tous moyens, par mail à dpo.enm@justice.fr ou par courrier au DPO 10 rue des Frères Bonie 33080 Bordeaux Cedex.

En cas de litige persistant, vous avez la faculté de saisir l'autorité de contrôle CNIL sur le site www.cnil.fr.